

« rolloys en laquelle il étoit misérablement détenu pri-
 « sonnier par des voleurs qui ayant pétardé et pillé son
 « château de Lissieu, l'enlevèrent et l'emmenèrent les
 « yeux bandés au dict château de Marigny ; reconnais-
 « sant que ce bien luy est advenu par une circonstance
 « particulière que Dieu lui a faict, sans laquelle il lui
 « estoit impossible se rédimer d'une prison si estroite et
 « doué de grande passion et moings se rendre à sa mai-
 « son estant poursuivy et recherché par eulx. »

2° Item le sieur Athiaud a donné dotte rante sa dicte
 « chapelle d'une rente, pension annuelle et perpétuelle
 « de 20 écus sols au taux et prix de l'ordonnance, engage
 « tous ses biens et spécialement une maison scize rue
 « Saint-Jean confrontant la dicte rue d'un costé et celle
 « de Tramassac d'aultre part et la rue du Bœuf . »

Faites et passées au dict Lyon et en la chapelle du
 Saint-Esprit aux couvent et église des Minimes, le 8^e
 jour du moys de janvier 1592.

Présente à ce noble et égrége personne Néry de Tour-
 véon, obéancier de Saint-Just et M. Berger, prêtre per-
 pétuel en l'église collégiale de Saint-Just (1).

L'événement rapporté plus haut et dont Hugues Athiaud
 faillit être victime est un épisode privé des guerres ou bri-
 gandages de la Ligue dans les provinces. L'avocat lyon-
 nais, bon et fervent catholique, n'appartenait pas néan-
 moins à la Sainte-Union. Avait-il trop laissé paraître son
 opinion et était-il ouvertement engagé contre les Guise
 pour le roi? il serait difficile de le deviner; ce qui est cer-
 tain, c'est qu'une bande de soi-disants Ligueurs vint
 l'attaquer dans son château de Lissieu; sa maison fut
 mise au pillage, lui-même, garrotté et baillonné, fut con-

(1) Arch. dép. H. 36. Livre de différentes pièces.